

PAS DE STATUT « COMME SI » POUR LE ROYAUME-UNI

Les Britanniques ont choisi de divorcer. C'est désormais au Royaume-Uni de clarifier la relation qu'il entend tisser avec l'Union européenne, et à l'Europe de veiller à ne pas brader ses intérêts.

Trois mois se sont écoulés depuis le référendum britannique. Que sait-on de plus ? Rien, sinon que « *Brexit means Brexit* ». Les dirigeants britanniques sont maintenant passés de la phase de surprise à celle des incantations, signe d'un malaise psychologique profond. Ils tentent de chercher du réconfort auprès de pays tiers dont ils attendent qu'ils leur disent combien ils aiment le Royaume-Uni. Certains rêvent d'un nouvel Hong Kong aux portes de l'Europe, d'un paradis fiscal aux antipodes des principes et valeurs dont le Royaume-Uni s'est fait le champion dans les enceintes européennes et mondiales mais qui serait difficilement soutenable sur le plan budgétaire.

Il est vrai que les effets du Brexit ne se sont pas encore fait sentir. Ce n'est encore aujourd'hui qu'un concept, mais c'est aussi un poison qui se diffuse progressivement dans nos systèmes économiques comme au sein d'un organisme, le plus fort résistant généralement mieux que le plus petit. La menace brandie, à l'occasion du G20, par le gouvernement japonais de « délocaliser » sur le continent les sièges des entreprises japonaises une fois le Brexit effectif illustre bien le malaise qui s'est emparé du monde réel : le paradoxe d'une telle situation est qu'elle permet d'identifier très clairement l'ampleur de ce que l'intégration européenne a apporté à tous.

Laissons donc à nos amis britanniques encore un peu de temps de réflexion, mais pas trop, car il s'agit aussi de l'avenir de l'Union européenne. Au stade actuel une seule chose est sûre : le Royaume-Uni sera au terme d'environ

deux années un pays tiers, comme les États-Unis, le Japon ou la République Dominicaine. C'est sur cette base que les responsables politiques dans l'Union et au Royaume-Uni devront, s'ils le souhaitent, construire une nouvelle relation. Ainsi, dans le domaine du commerce, qui est au cœur de la phase initiale de la construction européenne, ce sont les règles de l'OMC qui prévaudront, libre aux deux parties de construire entre elles une possible relation préférentielle.

Des rapports de pouvoir s'institueront alors nécessairement, sans comparaison avec l'esprit qui prévalait malgré tout autour de la table du Conseil des ministres où en fin de compte le principe de solidarité, le souci d'écouter l'autre finissait par l'emporter sur des considérations de court terme. Il s'agit de mettre en place une relation

construite sur l'intérêt mutuel des deux parties, loin de l'objectif d'une « union sans cesse plus étroite » entre les peuples de l'Europe.

Gérer la sortie du Royaume-Uni

L'enjeu pour la construction européenne est gigantesque car c'est le cœur même de sa raison d'être qui est en cause. Accorder au Royaume-Uni un statut « comme si » serait la pire des choses. L'Europe, c'est une âme, c'est une volonté de dépasser les rivalités du passé et de construire ensemble autre chose que ce qui nous a conduit à tant de drames, c'est la solidarité qui se manifeste par la compréhension mutuelle mais aussi par le budget. L'Europe, ce n'est pas l'Europe des marchands, nécessaire pour assurer l'efficacité écono-

mique et partager les richesses créées mais insuffisante pour rapprocher les hommes. Ce sont des valeurs communes, ce sont des droits et obligations, le partage de bénéfices mais aussi de sacrifices pour le bien commun. C'est la raison pour laquelle tout accord devra préserver le système institutionnel des ingérences tierces. Le partage de souveraineté se fait entre États membres d'une même Union.

Pour l'instant, il s'agit de gérer la sortie du Royaume-Uni. Ce sera très complexe et il serait très risqué de vouloir compliquer encore le modèle en y ajoutant une dose d'institutionnel. Ce serait une recette pour l'autodestruction. Il revient aux Britanniques de proposer le type de relations qu'ils souhaitent établir avec l'Union Européenne puisque l'initiative du divorce leur revient. Ce sera à cette dernière de décider quelle réponse elle souhaite apporter à ces demandes, à quelles conditions et, si le Royaume-Uni en exprime le souhait, comment elle envisage éventuellement d'intégrer cette nouvelle relation dans un cadre plus général respectant son autonomie de décision. Quels que puissent être les regrets que nous inspire le retrait britannique, il faut d'abord songer aux intérêts de l'Union Européenne, de ses citoyens, de son économie. Dans ce but, il convient de préserver l'essentiel de ce qui a fait son succès pendant près de soixante années et construire sur cette base pour faire progresser les nombreux chantiers devant nous : la consolidation de la zone euro, la relance de la croissance et la création d'emplois, le contrôle des frontières extérieures, la reconquête du soutien des citoyens, notamment.

La position de négociation de l'Union ne pourra donc qu'être exigeante. Ce ne devrait pas être une surprise pour nos voisins d'outre-Manche. ☞

Hervé Jouanjean, vice-président de Confrontations Europe et ancien directeur général à la Commission Européenne



© 123RF / Elena Abrazhevich